

VILLE DE LONGUENESSE

ORDRE DE MISSION

Monsieur COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse,
accompagné de son épouse

Affectation (résidence administrative) : LONGUENESSE

Se rendre en mission à Morbier

Motif du déplacement : Etat du bâtiment

Moyen de transport : Véhicule de service Peugeot 308
Immatriculé CL-230-DA

Véhicule de service Peugeot 208
Immatriculé EF-081-PN

Dates : 06 et 07 Octobre 2020

Fait à LONGUENESSE , le 28 Septembre 2020

L'Adjointe Déléguée,



[Signature]
D. DUWICQUET

RECAPITULATION

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Décret et arrêtés du 10 août 1989 modifiés)

engagés par M COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse
au cours du mois d'Octobre 2020

Grade :

Emploi :

Indices brut :

Résidence Administrative : LONGUENESSE

Indices majoré :

TRANSPORTS PUBLICS :

Je déclare bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs de
et de % sur les tarifs de à titre de

~~Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel à quelque titre que ce
soit, sur les moyens de transports publics.~~

VEHICULES PERSONNELS :

Date de la décision d'autorisation : 28/09/2020

Circonscription territoriale visée par la décision : arrondissement-
département, plus étendue que le département

Nombre d'habitants de la résidence administrative :

Puissance fiscale de la voiture :

Nombre de kilomètres que l'agent est autorisé à parcourir
annuellement :

Nombre de kilomètres déjà parcourus depuis le début
de l'année :

A. Transports publics :		=
Chemin de fer :		=
B. Indemnités kilométriques :		
- Automobile :		
FRAIS DE TRANSPORT	- Jusqu'à 2 000 kms	kms à =
	- de 2 000 à 10 000 kms	km à =
	- après 10 000 kms	km à =
	TOTAL	=
INDENNITES JOURNALIERES	1. Indemnités de repas	1 indemnité de base à 17,50 = 17,50
	2. Indemnité de Nuitée	Indemnités de base à =
	3. Indemnité Journalière	Indemnités de base à =
	TOTAL	= 17,50
Frais de Transport + Indemnités Journalières → TOTAL GENERAL		= 17,50

Je soussigné, autour du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande
le règlement à mon profit de la somme de dix sept euros et cinquante centimes

à viter sur mon compte n° FR7613507001505001727190556
Centre de chèques postaux de
ou Banque BPN ST-OMER

Fait à Longuenesse, le 12/10/2020

<p>Le Maire</p>  <p>C. COUPEZ</p>	<p>Vu et vérifié, Le service Finances</p>  <p>S. SCOTÉE</p>	<p>Le Directeur Général des Services</p>  <p>T. BARRET</p>	<p>Bon pour accord, L'Adjointe aux Finances</p>  <p>J. DIVIACQUET</p>
--	--	---	--

EXACOMPTA



ColorLine

AUTOGRILL COTE FRANCE
 AIRE DE DIJON BROGNON - AUTOROUTE A31
 21490 BROGNON (FR)
 N° Siret 39137823901058 NAF 5610B
 N° TVA FR72391378239
 TEL : 03.80.23.30.20

TICKET
VENTE

Document N° 47

B0044 (BHVs) - TCPOS Version 4.5.18
 Nbre ligne(s): 5

Date : 06.10.2020 13:19:22
 Caisse : 11 - Ets : 36004
 Caissier: 36031 - CAROLE L.

Designation Article

Quantité	Prix Uté	TTC EUR	Tx
----------	----------	---------	----

FISH & CHIPS			
1.00 x	13.90	13.90	5
POMMES DE TERRE GRENAILLE ROTIES			
1.00 x	0.00	0.00	5
VITTEL 50CL PET			
1.00 x	2.70	2.70	5
EXPRESSO 100% ARABICA			
2.00 x	2.20	4.40	5
SALADE DE FRUITS			
1.00 x	4.90	4.90	5

Total TTC EURO 25.90

Tx TVA	HT	TVA	TTC
(5) 10.00%	23.55	2.35	25.90
TOTAUX	23.55	2.35	25.90

1 CARTE BLEUE 25.90

MERCI DE VOTRE VISITE
 BONNE ROUTE
 Siège Social :
 18 Rue Jacques Reattu
 13009 MARSEILLE

	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2020-63 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Personnel communal – Prise en charge des frais de repas en cas de déplacements professionnels

DATE DE CONVOCATION
18 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE
18 septembre 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT et M. Eric FOULON, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT et Mme HUGUETTE DEWINTRE Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Delphine MALIDAN donne procuration à M. COUPEZ
M. Laurent VANDESTÉNE donne procuration à Mme LEVRAY
M. Nicolas SEGARD donne procuration à Mme DEWINTRE

ABSENTE :

Mme Daisy COUSIN

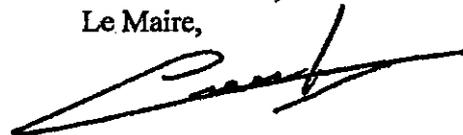
Mme Brigitte LECOUSTRE est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret du 4 juin 2020 adapte les modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents territoriaux. Ce décret actualise le décret du 19 juillet 2001 et précise les modalités de remboursement des frais de repas qui se feront désormais au réel, sur production de justificatifs de paiement et dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les nouvelles dispositions du décret du 04 juin 2020 relatives aux remboursements des frais occasionnés par les déplacements professionnels et d'actualiser la délibération n° 2002-6 du 28 février 2002 relative aux remboursements des frais de déplacements et les documents concernés
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Rendue exécutoire le 29/09/2020

Le Maire,



Christian COUPEZ